

Adama



התנ"ך

Pessah 5786 | N° 129

LE MAGAZINE DU KKL

LE PESSAH DE TOUTES LES LIBERTÉS



Pessah 5786 / Avril-Mai-Juin 2026 - N° 129 - 5€



P.8
GUERRE DES
MOTS ET DU
DROIT : ISRAËL
FACE AU LAWFARE



P.14
CONSTITUTION
PALESTINIENNE :
UN ATTENTAT
CONTRE LA PAIX



P.16
L'ÉTAT HÉBREU,
PUISSANCE
INCONTOURNABLE
DE L'IA



SOMMAIRE

LE KKL EN ISRAËL

P.3 Au cœur de la guerre : le KKL aux côtés des familles évacuées

DROIT INTERNATIONAL

P.4 Guerre des mots, guerre du droit : Israël face au *lawfare*

ANTISÉMITISME

P.8 Frères musulmans: la France sort de l'ambiguïté

P.10 Munich 2026 : un monde de crises imbriquées

P.12 Pourquoi Jérusalem regarde vers Brasília

P.14 Constitution palestinienne : un attentat contre la paix

HIGH TECH

P.16 L'État hébreu, puissance incontournable de l'IA

KKL ÉDUCATION – JEUNESSE

P.18 Les EEIF en Israël : le sionisme vivant !

P.19 Inauguration du bosquet Ilan Halimi ז"ל : mémoire vive !

KKL ACTUALITÉS

P.20 WAY Paris 2026 : une jeunesse européenne rassemblée à Paris pour l'avenir

P.21 Au cœur du Néguev et de l'Arava : la Marche pour l'Eau 2026

P.22 Quand les oiseaux traversent le ciel de la guerre
Le KKL soutient les communautés d'Israël en temps de guerre

ÉDITORIAL

Chers amis du KKL de France,

Certaines périodes de l'histoire se referment sous nos yeux. La guerre en cours dans la région, menée aujourd'hui par une coalition israélo-américaine face au régime iranien et à ses relais, s'inscrit dans la continuité directe de ce qui s'est produit le 7-October. Cette attaque, d'une brutalité inédite, n'était pas un épisode isolé. Elle était l'expression d'un projet politique et idéologique plus vaste : celui d'un système régional construit depuis des décennies autour de la destruction d'Israël.

Au cœur de ce dispositif se trouve le régime iranien. Depuis des années, Téhéran a patiemment construit et armé un réseau de forces destinées à encercler l'État juif : le Hamas à Gaza, le Hezbollah au Liban, les Houthis au Yémen... Leur objectif n'a jamais été caché : voir Israël disparaître.

Ce qui se joue aujourd'hui pourrait marquer la fin d'un cycle historique. La guerre déclenchée après le 7-October pourrait bien précipiter l'affaiblissement, voire la chute, de cet « empire des mollahs » qui rêvait de rayer Israël de la carte.

Face à cette menace, Israël mène une guerre existentielle. Une guerre pour défendre sa population, son territoire et son droit d'exister.

Depuis sa création, l'État d'Israël a appris à vivre dans cette tension permanente entre menace et construction. Mais il a aussi montré, génération après génération, une capacité unique à résister, à se reconstruire et à continuer à bâtir.

Le KKL fait partie de cette histoire. Depuis plus d'un siècle, il participe concrètement à la construction du pays : développement des terres, gestion de l'eau, reboisement, aménagement des territoires. Aujourd'hui encore, il agit pour protéger les populations civiles et contribuer à la reconstruction des régions frappées par la guerre.

À l'approche de Pessa'h, cette histoire prend une résonance particulière. La célébration de la sortie d'Égypte rappelle que la liberté du peuple juif a toujours été conquise de haute lutte. Il y a quatre-vingts ans, l'étoile de David était imposée aux Juifs sur un morceau de tissu pour les humilier et les conduire vers la mort. Aujourd'hui, elle figure sur les avions d'un État souverain qui défend son peuple et frappe ses ennemis.

Dans ces moments décisifs, nous avons plus que jamais besoin d'unité et de soutien. Le KKL poursuit en Israël ses actions pour protéger les populations et reconstruire les régions frappées par la guerre. Votre engagement à nos côtés est essentiel pour continuer à bâtir.

Hag Pessa'h Sameah.

Daniel BENLOLO
Délégué Général du KKL de France

Docteur Robert ZBILI
Président du KKL de France

ADAMA, le magazine du KKL de France, est édité par le Keren Kayemeth Lelsraël - Association loi 1901.

Directeur de la publication : Raymond BUNAN - Comité de rédaction : Daniel BENLOLO - Adva BENZIMRA - Lynda BIGIELMAN - Mickaël DAHAN - Philippe LÉVY - Salomé ZEITOUN Robert ZBILI. Création graphique et editing : jewdecom.com / F. MÉDIONI 06 82 02 81 90. Impression : AM PLUS, 93260 Les Lilas Commission paritaire : N° 0728679279 - ISSN 1621 - 8590 Crédits photos : KKL-JNF archives photos, sauf mention contraire - L'éditeur décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou non-retour des documents qui lui sont confiés. Il se réserve le droit de refuser toute demande d'insertion sans avoir à motiver son refus. La citation de marques, noms de firmes, d'associations, institutions, etc. est faite sans aucun but publicitaire. Les articles (billets, tribunes, analyses...) fournis par des auteurs extérieurs à la rédaction, ne reflètent que leur opinion et ne peuvent être opposés au KKL de France. Ce mailing comprendra les éléments suivants : un supplément de 24 pages sur "La Grande Histoire du Sionisme" et une lettre accompagnatrice. KKL de France : 11 rue du 4-Septembre, 75002 Paris Tel. : 01 42 86 88 88 · mail : info@kkf.fr - www.kkl.fr



AU CŒUR DE LA GUERRE : LE KKL AUX CÔTÉS DES FAMILLES ÉVACUÉES



KKL Archives - Yossi Zamir

A lors que les missiles iraniens frappent les populations civiles et contraignent de nombreuses familles à quitter leur domicile, le KKL agit sur le terrain pour accompagner les déplacés et offrir aux enfants comme aux parents des moments de répit au cœur de l'épreuve.

Depuis le début de cette nouvelle phase du conflit, de nombreuses localités israéliennes vivent au rythme des alertes et des impacts de missiles. Des habitations ont été touchées, obligeant leurs occupants à quit-

ter leur maison pour être relogés temporairement dans des hôtels ou d'autres structures d'accueil.

Face à cette situation, le KKL-JNF s'est immédiatement mobilisé. Au-delà des actions de protection et de soutien aux collectivités locales, l'organisation a lancé plusieurs programmes destinés aux familles évacuées. L'objectif est simple : recréer, même pour quelques heures, des espaces de respiration pour les enfants et leurs parents.

Le premier programme s'est tenu cette semaine à l'hôtel Leonardo Plaza à Jérusalem, qui accueille près de 300 personnes évacuées de Beit Shemesh. Les familles ont pu participer à diverses activités musicales et éducatives : ateliers de percussions interactifs, chants collectifs, ateliers créatifs à partir de matériaux recyclés, jeux et animations pour les jeunes.

REDONNER UN MOMENT DE NORMALITÉ

Ces initiatives se poursuivent dans plusieurs régions du pays. À Beer Sheva, des activités ont été organisées à l'hôtel Leonardo pour les familles déplacées. À Mitzpe Ramon, une école a accueilli un programme similaire pour les enfants. À la mer Morte, un groupe d'une centaine d'évacués participera également à un office de Kabbalat

Chabbat à l'hôtel Leonardo, moment de solidarité dans un contexte éprouvant.

Parallèlement, le KKL coordonne une mobilisation avec les mouvements de jeunesse, les programmes pré-militaires et les villages étudiants. Des bénévoles participent au nettoyage et à la remise en état des abris, distribuent des colis alimentaires et apportent une aide concrète aux personnes âgées restées dans les zones touchées.

Comme l'a rappelé Eyal Ostrinsky, président du KKL-JNF : *"Dans des moments comme ceux-ci, il est de notre devoir national d'être aux côtés des communautés touchées. Voir les enfants retrouver le sourire est le signe de la résilience de la société israélienne."*

Dans cette guerre qui touche directement les civils, chaque action compte. Par son histoire, qui mieux que le KKL peut incarner l'esprit de résilience en Israël ?

Sur le terrain, ces actions n'existent que grâce au soutien de celles et ceux qui choisissent d'agir.

Aujourd'hui, votre soutien permet d'intervenir immédiatement aux côtés des populations civiles israéliennes. Plus que jamais, la solidarité est une force concrète. 🌱



www.kkl.fr

BULLETIN D'ABONNEMENT AU MAGAZINE

À retourner au Keren Kayemeth Lelsraël - 11 rue du 4-Septembre, 75002 Paris

☎ 01 42 86 88 88

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal / Ville _____ / _____ E-mail _____

Par chèque à l'ordre du KKL

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR 5 NUMÉROS : 25 €
PRIX RÉDUIT (ÉTUDIANTS, PERSONNES SANS EMPLOI) POUR 5 NUMÉROS : 15 €



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**

GUERRE DES MOTS, GUERRE DU DROIT : ISRAËL FACE AU LAWFARE

Depuis le 7-Octobre 2023, le conflit entre Israël et le Hamas ne se joue pas seulement sur le terrain militaire. Il se déploie aussi dans l'arène juridique internationale, où les mots, les qualifications pénales et les procédures deviennent des instruments de confrontation. Accusations de génocide, mandats d'arrêt, commissions d'enquête, plaintes nationales visant des binationaux, rapports d'ONG et déclarations de titulaires de mandat onusiens se succèdent à un rythme soutenu.



Par Maître Sarah Scialom

Dans ce contexte, la frontière entre l'usage légitime du droit international et son instrumentalisation stratégique devient de plus en plus floue. Or le droit international pénal n'est pas un outil rhétorique. Il est un système exigeant, construit pour qualifier les crimes les plus graves à partir de standards probatoires élevés, d'une méthode rigoureuse et d'un cadre procédural précis.

QUAND LA QUALIFICATION PÉNALE EST UN LEVIER POLITIQUE

Le droit international est né pour contenir la violence, protéger les civils et sanctionner les crimes les plus graves. Mais, appliqué à un conflit hyper médiatisé et hautement politisé, il peut aussi devenir un terrain de confrontation stratégique. C'est l'idée même du "lawfare" : c'est-à-dire non pas l'usage normal du droit, mais son emploi comme instrument de pression, de délégitimation et de dissuasion, par l'inflation de procédures, de rapports et de mots-accusations dont la force symbolique dépasse parfois leur solidité juridique.

Dans le cas d'Israël, le phénomène se cristallise autour d'un terme : le génocide. En droit, la Convention de 1948 sur la prévention et la répression du génocide, reprise dans l'article 6 du Statut de Rome, n'autorise pas d'approximation. Le génocide n'est pas la simple addition de destructions, d'images insoutenables ou de bilans tragiques. Il exige un élément moral spécifique, le *dolus specialis*, à savoir l'intention de détruire un groupe protégé "en tant que tel", en tout ou en partie. Cette exigence n'est pas une subtilité d'universitaire : c'est la clé de voûte qui distingue le génocide d'autres crimes internationaux, y compris des crimes de guerre massifs ou des crimes contre l'humanité. C'est précisément

pour cela que le droit contentieux international, et notamment la Cour internationale de Justice, entoure l'accusation de génocide d'un standard probatoire particulièrement strict lorsque l'intention est inférée d'un "schéma de conduite" : l'intention ne peut être retenue que si elle constitue l'unique inférence raisonnable tirable des faits.

Or, ce que l'on observe dans l'espace public, c'est souvent un raisonnement inversé : le mot "génocide" est posé comme évidence morale, puis l'on cherche à construire, à posteriori, une démonstration juridique. Cette inversion est au cœur du *lawfare*. Elle transforme une qualification pénale, normalement conclue au terme d'une méthode exigeante, en point de départ d'une campagne de mobilisation.

Ce glissement est d'autant plus visible lorsqu'il émane d'acteurs non juridictionnels, dont la légitimité humanitaire ne remplace pas la rigueur probatoire. À cet égard, les déclarations récentes de Dr Halima

Begum, ancienne directrice générale d'Oxfam GB, ont une portée révélatrice, précisément parce qu'elles viennent d'une responsable issue du cœur du secteur humanitaire. Dans une interview médiatisée au Royaume-Uni, elle affirme avoir constaté un focus disproportionné sur Gaza au sein de l'organisation et évoque des pressions internes pour qualifier la situation de "génocide" sans base probante suffisante.

Oxfam conteste ces accusations et a publié un communiqué formel pour les réfuter, en rappelant notamment le contexte de son départ et une perte de confiance du conseil d'administration. Ce débat interne à Oxfam n'est pas, en soi, une preuve sur le fond du conflit. Mais juridiquement, il met en lumière une tension devenue structurante : la tentation de faire produire

au vocabulaire pénal international, un effet politique immédiat, au risque de diluer les exigences que ce vocabulaire impose. Car en droit pénal international, on ne "décrète" pas un génocide : on le démontre, et l'on ne le démontre pas par l'émotion mais par l'imputation, la preuve et l'intention.

Cette dynamique de *lawfare* est alimentée par un écosystème où se combinent rapports, communiqués et mécanismes onusiens dont la réception médiatique outrepassé souvent la nature juridique réelle. Les Nations unies, et en particulier le Conseil des droits de l'homme, occupent ici une place centrale. Le débat sur le "biais" ne doit pas être réduit à une querelle politique. Il prend une forme juridique lorsqu'il interroge l'apparence d'impartialité, la méthode, le contradictoire et surtout le seuil probatoire utilisé pour conclure. La Commission d'enquête internationale "indépendante sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël (COI)", créée en 2021 avec un mandat permanent, a publié le 16 septembre 2025 un document très commenté intitulé "Analyse juridique de la conduite d'Israël à Gaza au regard de la Convention sur le génocide".

C'est ici que la précision est essentielle. Un "Conference Room Paper" n'est pas un jugement. Il ne résulte pas d'une procédure contentieuse contradictoire, il ne repose pas sur un accès équivalent à une instruction judiciaire et il applique un standard d'enquête, non le standard contentieux de La Haye. Cette commission n'engage pas davantage l'Organisation des Nations unies. Le problème est que, dans



Le génocide n'est pas la simple addition de destructions, d'images insoutenables ou de bilans tragiques.



Dr Halima Begum, ex directrice générale d'Oxfam GB.

la sphère médiatique, il est souvent présenté comme une "reconnaissance onusienne" du génocide, alors qu'il s'agit d'un produit d'enquête au seuil d'alerte, et que la qualification de génocide est celle qui exige précisément le plus haut degré de prudence et d'administration de la preuve. Des analyses doctrinales ont souligné le décalage entre, d'une part, la lourdeur normative de la conclusion affichée et, d'autre part, la méthode utilisée (sources ouvertes, périmètre limité, absence de pièces opérationnelles internes et difficulté de fermer les hypothèses concurrentes).

À cette fragilité méthodologique, s'ajoute une fragilité institutionnelle : la COI est durablement affectée par des controverses sur l'impartialité de certains de ses membres, en particulier après des propos ayant suscité des accusations d'antisémitisme et des réactions d'États, dont les États-Unis, ainsi que des prises de position officielles. Là encore, il ne s'agit pas de gagner un débat par l'invective, mais de poser une règle élémentaire : lorsqu'un mécanisme entend produire des conclusions maximales, sa crédibilité dépend d'autant plus de son apparence d'indépendance et de sa discipline de méthode.

La controverse se retrouve dans les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, notamment autour de Francesca Albanese, rapporteuse spéciale sur les territoires palestiniens. En février 2026, plusieurs pays européens, dont la France et l'Allemagne, ont publiquement appelé à sa démission, tandis qu'un organe de coordination onusien a dénoncé des attaques politiques et une campagne de désinformation la visant. Le point juridique, ici, est simple : l'autorité d'un rapporteur spécial ne tient pas à un pouvoir juridictionnel, mais à une crédibilité d'expertise. Lorsque l'expert est perçu comme militant, la réception juridique de ses assertions se dégrade mécaniquement, et l'on alimente l'idée, fondée ou non, que le droit est instrumentalisé.

Cette crise de crédibilité apparaît avec une netteté particulière sur un terrain où la communauté internationale est supposée être irréprochable : la reconnaissance et la documentation des violences sexuelles en temps de guerre. Le 7-October a été un test de résistance pour l'architecture internationale des droits humains. Or, sur ce point, il existe désormais un socle institutionnel robuste permettant d'affirmer qu'il existe au minimum des motifs raisonnables de croire à des violences sexuelles liées au conflit, commises lors de l'attaque et durant la captivité. La mission conduite par l'équipe de Pramila Patten a conclu à l'existence de motifs raisonnables de croire à des violences sexuelles, y compris viols et viols collectifs, en plusieurs lieux, ainsi qu'à des éléments convaincants concernant des otages. L'Union européenne a, de son côté, adopté en avril 2024 des sanctions visant trois entités liées au Hamas et au Jihad islamique palestinien en raison de leur responsabilité dans des violences sexuelles et fondées sur le genre, lors du 7-October. Enfin, la Cour pénale internationale a publié en novembre 2024 une communication indiquant qu'une Chambre préliminaire avait délivré un mandat d'arrêt visant Mohammed Diab Ibrahim Al Masri (dit Deif), retenant notamment des chefs comprenant le viol et d'autres formes de violence sexuelle. Ce rappel a un objectif juridique : montrer comment un double stan-



Francesca Albanese, rapporteuse spéciale sur les territoires palestiniens et militante antisioniste invétérée.

dard probatoire mine la crédibilité des mécanismes internationaux. Si des violences sexuelles documentées au standard "motifs raisonnables de croire" sont relativisées ou noyées dans le doute lorsque les victimes sont israéliennes, tandis que d'autres accusations sont aussitôt élevées au rang de quasi-certitudes lorsqu'elles visent Israël, le droit cesse d'être perçu comme universel. Il devient un langage de combat.

Le *lawfare* se déploie aussi au niveau national. En France, l'angle n'est pas principalement celui de la compétence universelle au sens classique, mais celui de la nationalité française de personnes ciblées, souvent binationaux franco-israéliens, devenant des points d'entrée procéduraux. Des associations très actives, parfois offensives, déposent plainte en visant des ressortissants français installés en Israël, afin de faire exister une affaire en France et d'enclencher l'arsenal judiciaire national. L'exemple le plus marquant, début 2026, est l'émission, par des juges français, de mandats d'amener contre deux militantes franco-israéliennes, dans une procédure ouverte après des plaintes d'associations les visant pour "complicité de génocide".

Il ne s'agit pas de contester le droit de toute association à saisir la justice. Il s'agit de rappeler ce que la justice pénale exige : des faits individualisés, une qualification démontrée, une imputation personnelle et une administration de la preuve conforme aux principes du procès équitable. Là encore, le cœur du *lawfare* n'est pas toujours de gagner au fond, mais de produire un effet : judiciariser le débat, internationaliser la stigmatisation et installer dans l'opinion une équivalence morale par le seul fait d'une procédure. Plus l'infraction alléguée est maximale (par exemple "génocide"), plus l'effet symbolique est puissant, même lorsque l'acte n'est qu'une étape procédurale.

HÔPITAUX ET GUERRE ASYMÉTRIQUE : CE QUE LE DROIT EXIGE, ET CE QUE LES FAITS RÉVÈLENT

La question des hôpitaux concentre, à elle seule, l'ensemble des tensions du conflit : urgence humanitaire, bataille de récits et complexité juridique du combat urbain. Le droit international humanitaire protège de manière renforcée les unités médicales. Cette protection est cardinale : l'hôpital est censé rester un sanctuaire civil. Mais cette protection n'est pas non plus inconditionnelle. Les Conventions de Genève et le droit coutumier reconnaissent que la protection peut être perdue si l'hôpital est utilisé, en dehors de sa fonction humanitaire, pour commettre des actes nuisibles à l'ennemi. Toute l'analyse juridique tient donc dans une ligne de crête : préserver au maximum



L'hôpital Al-Shifa de Gaza City, et ses tunnels souterrains servant à la fuite, à la dissimulation et à la détention de prisonniers (Rendu 3D).

la neutralité médicale tout en ne laissant pas le droit devenir un bouclier procédural au service d'une militarisation délibérée des infrastructures civiles.

Dans le débat public, l'angle le plus fréquent consiste à considérer que l'attaque d'un hôpital serait, par nature, illégale. C'est juridiquement incomplet. Ce qui est illégal, c'est d'attaquer une unité médicale en tant que telle, ou d'ignorer les principes de distinction et de proportionnalité. Mais lorsque des acteurs armés transforment des sites protégés en espaces d'activité militaire, la responsabilité première est aussi celle de cette instrumentalisation : elle expose les patients et le personnel soignant, et elle contamine la protection juridique attachée à l'établissement.

Ces derniers jours, un élément factuel est venu complexifier encore la discussion, en apportant une confirmation publique rare de la part d'une ONG humanitaire internationale. Médecins Sans Frontières a annoncé avoir suspendu certaines activités non critiques à l'hôpital Nasser, à Khan Younès, en raison de la présence d'hommes armés, de menaces sur la neutralité de l'établissement et de soupçons de transferts d'armes au sein de l'hôpital, tout en maintenant des soins vitaux. MSF ne dit pas, dans cette communication, que l'hôpital serait une base militaire au sens strict. Mais juridiquement, le seul fait que des armes et des hommes armés circulent dans un hôpital suffit à mettre en péril sa neutralité, à terroriser les patients et à créer un risque direct sur la protection dont il bénéficie.

Ce point est décisif, car il éclaire l'un des nœuds du conflit : la guerre asymétrique, dans laquelle un groupe armé se mêle à une population civile dense et peut chercher à bénéficier, stratégiquement, de la protection accordée aux infrastructures civiles. Le droit international humanitaire a précisément été conçu pour décourager ces pratiques. Si un groupe armé militarise des hôpitaux, il commet une violation grave du droit des conflits armés. Il installe alors une situation où, même si l'État attaquant conserve des obligations strictes de proportionnalité et de précaution, le débat juridique ne peut plus se limiter à une condamnation automatique de toute action à proximité d'un site médical.

Cela ne signifie pas accorder une immunité générale à l'action militaire. Même en présence d'un usage abusif d'un hôpital, l'attaque

n'est licite que si elle vise un objectif militaire concret et direct, si les précautions sont prises et si les dommages collatéraux ne sont pas excessifs. Mais cela signifie qu'une lecture juridiquement honnête doit intégrer la variable que certains acteurs préfèrent évacuer : la responsabilité d'un groupe armé qui compromet la neutralité médicale, et la réalité d'une guerre où l'adversaire peut utiliser l'espace civil comme ressource tactique.

Cette analyse rejoint un autre élément factuel, souvent mentionné mais ignoré, à savoir les témoignages relatifs à la captivité des otages et à l'usage d'infrastructures civiles. Sur le plan du droit, les déclarations d'otages sont des éléments de preuve qui doivent être corroborés et appréciés avec rigueur. Mais ces déclarations s'inscrivent aussi dans un contexte où des institutions internationales ont reconnu l'existence de violences sexuelles et de crimes graves liés au 7-October et à la captivité, ce qui oblige à considérer sérieusement les allégations sur les modalités de détention et l'environnement logistique de la captivité.

Au fond, la question des hôpitaux oblige à choisir entre deux approches. La première, militante, consiste à traiter la protection des sites médicaux comme une arme accusatoire à sens unique, détachée de l'usage réel des lieux et des violations commises par les groupes armés. La seconde, juridique, consiste à appliquer la règle telle qu'elle est : protection renforcée, mais protection conditionnée à la neutralité ; responsabilité majeure de celui qui militarise.

C'est ici que l'on retrouve, en miroir, la logique du *lawfare*. Lorsqu'un conflit est lu à travers des catégories pénales extrêmes, sans méthode équivalente à une instruction, la qualification se substitue à l'analyse. Israël n'a pas besoin que l'on torde le droit pour être défendu. Il a besoin que le droit soit appliqué comme il doit l'être, avec la même exigence de preuve, de symétrie et de prudence pour toutes les parties. La meilleure défense juridique d'Israël n'est pas la négation des tragédies, mais le refus des qualifications hâtives, le rappel des standards de La Haye et la mise en évidence d'un fait central trop souvent occulté : une guerre contre une organisation terroriste qui viole structurellement le droit international, ne peut pas être analysée comme s'il s'agissait d'un simple face-à-face étatique classique. ☸

FRÈRES MUSULMANS

LA FRANCE SORT DE L'AMBIGUÏTÉ

La France a engagé une procédure visant à faire inscrire les Frères musulmans sur la liste européenne des organisations terroristes. Un tournant politique qui s'inscrit dans un mouvement plus large, des pays arabes aux États-Unis, où la confrérie fait désormais l'objet de désignations ciblées et de batailles juridiques.



Par Sophie Chemla, auteure, spécialiste du financement du terrorisme international



Le Centre islamique de Genève, en Suisse, sous la coupe des Frères musulmans et de Hani Ramadan.

Le 22 janvier 2026, l'Assemblée nationale a adopté une résolution appelant à engager officiellement une procédure auprès de l'Union européenne afin d'évaluer la mouvance des Frères musulmans dans son ensemble et sa possible inscription sur la liste européenne des organisations terroristes.

La formulation est certes alambiquée, avec ses nombreuses "possibilités" et autres "évaluations". Toutefois, si l'inscription des Frères musulmans, comme organisation terroriste, n'est toujours pas actée, cette décision marque un tournant majeur dans la politique française vis-à-vis d'un mouvement jusqu'alors impunément toléré, et face auquel on détournait le regard afin d'éviter les accusations de stigmatisation, voire d'islamophobie.

Cette décision politique s'inscrit dans une succession d'actions qui, mises bout à bout, semblent avoir transformé l'opinion générale.

De facto, l'idée que les Frères musulmans ne sont plus désirés sur le territoire français progresse, ouvrant la voie à une désignation formelle du mouvement islamiste politico-religieux.

Mais est-ce une évolution exclusivement française ? Loin de là.

La désignation des Frères musulmans comme organisation terroriste fait son chemin dans l'ensemble des pays européens ainsi qu'aux États-Unis, à des degrés divers. Il est cependant important de noter que l'organisation est d'ores et déjà désignée terroriste dans de nombreux pays arabes.

En Égypte depuis 2013. Puis, l'année suivante, en Arabie saoudite, aux Émirats arabes unis et au Bahreïn. Ces dernières années, la Jordanie, le Liban, la Tunisie et le Maroc, s'ils n'ont pas officiellement désigné les Frères musulmans comme organisation terroriste, ont toutefois rendu illégales certaines activités politiques de la confrérie.

LES FRÈRES MUSULMANS ET L'OCCIDENT : UNE LONGUE HISTOIRE

Dans les années 1950, alors que les Frères musulmans subissent la répression de Nasser, qui les accuse de vouloir renverser le pouvoir en Égypte, certains de leurs membres se réfugient en Europe et aux États-Unis.

Dans les années 1960, Saïd Ramadan, gendre d'Al-Banna et père de Tariq Ramadan, s'installe d'abord à Munich, puis à Genève, afin d'y poser les fondations qui donneront naissance aux branches locales des Frères musulmans en Europe.

Aux États-Unis, c'est surtout dans les années 1980 que diverses organisations se créent sur le sol américain, servant de cadre initial aux actions et mouvements à venir.

D'abord l'ISNA (Islamic Society of North America), fondée en 1982, qui coordonne et centralise les associations musulmanes et leurs activités religieuses aux États-Unis et au Canada. L'ISNA partage ensuite un terrain associatif commun avec le CAIR (Council on American-Islamic Relations). "Une proclamation désignant les Frères musulmans et le CAIR comme des organisations terroristes étrangères et criminelles transnationales, en vertu du Code pénal et du Code des biens du Texas".

L'acte a été signé le 18 novembre 2025 par Greg Abbott, gouverneur de l'État du Texas. Dans sa proclamation, le gouverneur accuse les Frères musulmans et le CAIR de "soutenir le terrorisme dans le monde" et de chercher à imposer la charia. Il mentionne également des liens présumés entre le CAIR, le Hamas et des individus condamnés.

Greg Abbott fait notamment référence aux anciens dirigeants de Holy Land Foundation, une organisation caritative fermée après les attentats du 11 septembre, dont certains responsables ont écopé de peines allant jusqu'à soixante ans de prison pour soutien et financement d'organisations désignées terroristes aux États-Unis.

L'acte du Texas sera suivi, quasiment à l'identique, quelques jours plus tard, le 9 décembre 2025, par celui de l'État de Floride. Les organisations incriminées sont également les Frères musulmans et le CAIR. "La Floride désigne les Frères musulmans et le Council on American-Islamic Relations comme des organisations terroristes étrangères".

Mais qui est le CAIR ? Que se cache-t-il derrière cette organisation, aujourd'hui dans le collimateur de plusieurs gouverneurs américains ? L'association a été créée en 1994. C'est la plus grande organisation américaine de défense des droits civiques et de plaidoyer pour les musulmans. Sa mission déclarée est de défendre les libertés civiles, de lutter contre la discrimination et de promouvoir une image positive de l'islam et des musulmans aux États-Unis.

Pourtant, derrière cette image de défense des plus démunis face aux lois dites "impérialistes" américaines, et selon ses détracteurs ainsi que certaines enquêtes judiciaires, certains fondateurs de l'organisation auraient entretenu des liens personnels ou associatifs avec des réseaux proches de la pensée des Frères musulmans.

Pour illustrer l'influence et la détermination du CAIR, prenons le cas



de Mahmoud
Khalil.

Cet étudiant de Columbia a été placé, le 8 mars 2025, en procédure d'expulsion par les autorités fédérales. Après son arrestation, CAIR-New York, CAIR-National et CAIR-Californie ont déposé une plainte invoquant des violations constitutionnelles à son encontre.

Ils ont soutenu publiquement sa libération et critiqué sa détention. Depuis, un bras de fer s'est engagé avec l'administration Trump. Il semblerait que l'étudiant soit finalement déporté en Algérie, bien qu'aucune date officielle n'ait été fixée.

LES FRÈRES MUSULMANS DÉSIGNÉS "ORGANISATION TERRORISTE" AUX ÉTATS-UNIS

Plus exactement, ce sont trois branches des Frères musulmans qui ont été désignées terroristes aux États-Unis le 13 janvier 2026 : les branches égyptienne, jordanienne et libanaise.

Pourquoi cette distinction est-elle importante ? Quel en est l'impact juridique ? Avant tout, ces trois branches sont juridiquement identifiables parce qu'elles présentent des éléments précis d'implication dans des activités terroristes, ainsi que des liens établis avec des groupes armés tels que le Hamas ou le Hezbollah.

Ce n'est pas le cas de l'ensemble des branches de la confrérie. Désigner les Frères musulmans comme une entité terroriste internationale dans sa globalité serait juridiquement fragile et aurait pour conséquence de fragiliser les actions engagées contre leurs intérêts. On l'a constaté avec les actions juridiques entreprises par le CAIR : toute faiblesse procédurale est exploitée afin de faire annuler les accusations, voire de réclamer des dommages et intérêts. En l'occurrence, Khalil a réclaté 20 millions de dollars à l'administration Trump pour détention abusive, fausse arrestation, poursuites malveillantes, préjudice émotionnel et atteinte à ses droits civils.

NAGER EN EAUX TROUBLES

L'influence des Frères musulmans est vaste. Elle remonte à plusieurs décennies et couvre presque tous les domaines de la vie civile, politique, juridique, associative et éducative.

Les sous-estimer serait une grave erreur. Les attaquer frontalement, sans une réflexion approfondie et une connaissance précise de leurs ressources et de leur maîtrise des mécanismes des sociétés occidentales, réduirait à néant les efforts engagés pour les affaiblir, tant leur défense sait manier les leviers démocratiques et humanistes pour les retourner contre nos propres institutions. Reste à savoir si l'Europe, et la France en particulier, sauront aller au-delà des résolutions prudentes pour transformer cette prise de conscience tardive en actes juridiques concrets, durables et assumés. 🌱



Le secrétaire d'État américain, Marco Rubio, prend la parole à la conférence de Munich sur la sécurité.

MUNICH 2026 : UN MONDE DE CRISES IMBRIQUÉES

À Munich, en 2026, la sécurité européenne s'est pensée à travers trois crises entremêlées : l'Ukraine, l'Iran et la redéfinition du lien transatlantique. La conférence n'a pas annoncé de rupture, mais a révélé un monde où les fronts ne sont plus distincts et où les équilibres stratégiques se recomposent simultanément.

 Par Elizabeth Sheppard Sellam, maîtresse de conférences à l'Université de Tours, chroniqueuse géopolitique sur LCI

La Conférence sur la sécurité de Munich 2026 s'est tenue à un moment où les Européens mènent une guerre sur leur propre continent, où les Israéliens évoluent dans un environnement régional instable et où Washington redéfinit ce qu'il est prêt à assumer pour ses alliés. L'Ukraine demeure le champ de bataille central structurant la sécurité européenne ; l'Iran reste un facteur potentiel d'escalade régionale ; les États-Unis ajustent les termes de leurs alliances dans un climat de rivalité stratégique accrue.

Munich n'a produit ni doctrine nouvelle ni annonce spectaculaire, mais a offert un instantané d'un système international en transition. La conférence fonctionne moins comme un sommet décisionnel que comme un révélateur d'équilibres : ce que les dirigeants disent publiquement, ce qu'ils redoutent en privé et la manière dont les alliances évoluent. Une idée s'est imposée : l'Europe, les États-Unis et le Moyen-Orient ne constituent plus des théâtres dis-

tincts, mais les dimensions d'une même équation où les crises se superposent et interagissent.

L'EUROPE ENTRE ÉCONOMIE DE GUERRE ET RECALIBRAGE TRANSATLANTIQUE

Quatre ans après le début de la guerre en Ukraine, les débats européens ont profondément évolué. Il ne s'agit plus seulement d'engagements politiques, mais de capacités concrètes : produire des munitions, soutenir un effort militaire dans la durée, reconstruire des industries de défense et sécuriser les chaînes d'approvisionnement. La crédibilité européenne dépend désormais autant des moyens que des déclarations. Soutenir l'Ukraine sur le long terme est devenu à la fois un test de solidarité et un révélateur du niveau réel de préparation du continent.

À Munich, les discussions ont été très concrètes : production de munitions, défense aérienne, achats conjoints d'équipements, fi-

nancement du réarmement. Plusieurs responsables ont reconnu la difficulté d'augmenter rapidement les cadences tout en reconstituant les stocks nationaux. La question du financement — budgets nationaux, instruments européens ou dette commune — s'est imposée comme centrale. Le débat sur la défense est désormais autant industriel qu'économique.

Les investissements progressent, mais les dépendances demeurent. Plusieurs armées européennes restent étroitement intégrées aux systèmes américains. L'Allemagne et la Pologne structurent leur puissance aérienne autour du F-35, tandis que les États baltes continuent de s'appuyer largement sur la présence américaine et l'OTAN pour leur dissuasion. L'autonomie stratégique se pose donc en termes concrets : peut-on bâtir une base industrielle et technologique suffisante pour agir davantage par soi-même tout en restant au sein de l'alliance atlantique ?

Le message américain à Munich était clair : Washington ne se retire pas de l'Europe, mais attend davantage de ses partenaires. Les responsables américains ont insisté sur le partage du fardeau, l'augmentation des budgets de défense et l'effort industriel. Le soutien demeure, mais avec des attentes plus explicites : produire davantage, investir plus et assumer une part accrue de la sécurité du continent. Dans le même temps, plusieurs signaux ont confirmé que les États-Unis souhaitent que cet effort se traduise aussi par des achats d'équipements américains. La relation transatlantique reste centrale, mais elle se redéfinit autour d'un partage des responsabilités et des marchés.

À l'intérieur de l'Europe, les divergences persistent, notamment entre la France et l'Allemagne. Paris plaide pour un pilier européen plus affirmé ; Berlin reste plus prudent, attaché à la cohésion de l'OTAN. Les désaccords portent sur le leadership des programmes, le financement et l'équilibre entre souveraineté et interopérabilité. Des projets comme le Système de combat aérien du futur illustrent ces tensions. Sans rapprochement plus net entre ses deux principales puissances, l'autonomie européenne restera difficile à concrétiser.

Pour de nombreux États d'Europe orientale et baltes, la priorité demeure la solidité des garanties américaines face à la Russie. Le réarmement européen ouvre néanmoins de nouvelles coopérations. L'intérêt pour l'expertise israélienne en matière de défense antimissile, de cybersécurité et de renseignement est tangible. L'achat par l'Allemagne du système Arrow-3 en est une illustration. Munich a ainsi montré une Europe lucide, mais encore en quête de coordination politique et industrielle.

ISRAËL, L'IRAN ET LE RETOUR DU RISQUE RÉGIONAL

Si l'Ukraine dominait l'agenda européen, le Moyen-Orient restait omniprésent en arrière-plan. Les tensions autour du programme nucléaire iranien et de l'activité régionale de Téhéran ont été largement évoquées.

Pour Israël, ces échanges donnent une indication de la manière dont les États-Unis et l'Europe se positionnent face à l'Iran dans un contexte de négociations incertaines. Toute escalade aurait des effets immédiats sur l'énergie, les routes maritimes et la stabilité régionale. Une crise affectant les flux du Golfe — le détroit d'Ormuz concentre environ 20 % du commerce mondial de pé-

trole — toucherait rapidement les économies européennes. Une escalade plus large pourrait entraîner une implication directe des États-Unis et redéfinir les priorités transatlantiques. Une implication accrue de Washington au Moyen-Orient pourrait mécaniquement réduire sa disponibilité stratégique en Europe, hypothèse évoquée en marge de plusieurs discussions.

La sécurité du Moyen-Orient figurait parmi les thèmes centraux de la conférence. Les discussions ont porté sur l'instabilité régionale, les technologies, les alliances et l'érosion des normes internationales. Munich a également accueilli des échanges plus informels, notamment entre représentants de la société civile libanaise et israélienne autour de l'après-Gaza, signe d'une volonté de maintenir des espaces de dialogue malgré les tensions.

Pour l'Europe, le Moyen-Orient constitue un double défi. Le continent subit directement les répercussions de l'instabilité régionale — énergie, migrations, sécurité — mais reste un acteur secondaire face aux États-Unis dans la définition des équilibres. À mesure qu'elle cherche à renforcer ses capacités, sa relation avec Israël pourrait devenir plus pragmatique, centrée sur les technologies et la défense.

Munich 2026 n'a pas produit de grande stratégie, mais a clarifié le contexte dans lequel les décisions devront être prises. L'Europe doit renforcer ses capacités industrielles et militaires tout en s'adaptant à une relation transatlantique en évolution et à un environnement plus instable. Dans le même temps, les tensions autour de l'Iran rappellent que ses défis sécuritaires dépassent largement son voisinage immédiat.

La conférence a mis en évidence un monde où les crises se superposent et interagissent. Ukraine, Iran et évolution des alliances font désormais partie d'un même paysage. Les alliances tiennent, mais les attentes évoluent et les capacités restent inégales. La question n'est plus de savoir si le monde a changé, mais si les gouvernements sauront s'adapter assez vite à cette nouvelle réalité. 🌍



L'Europe reste divisée sur l'OTAN.

POURQUOI JÉRUSALEM REGARDE VERS BRASÍLIA

Tandis que l'Amérique latine se fracture entre un bloc de gauche hostile à Israël et un arc de droite qui lui tend la main, un homme concentre désormais tous les enjeux : Flavio Bolsonaro, qui promet, s'il gagne la présidentielle en octobre, de refermer la parenthèse Lula, et d'en ouvrir une autre.



Par Etienne Fauchaire



Flavio Bolsonaro et son épouse Fernanda, aux côtés de Benjamin Netanyahu.

Le 10 février, Flavio Bolsonaro tenait conférence de presse dans l'un des salons feutrés du restaurant Laurent, à deux encablures de l'Élysée. Non en sénateur de passage, mais en président en répétition. Le fils aîné de Jair Bolsonaro, 44 ans, avait fait le déplacement à Paris avec un agenda précis : préparer sa conquête de la présidence brésilienne, à l'horizon des élections d'octobre. Son père, lui, est hors-jeu : condamné et emprisonné pour tentative de coup d'État par le controversé juge Alexandre de Moraes, lequel s'était retrouvé sous sanctions américaines.

L'itinéraire parle de lui-même. François-Xavier Bellamy, Marion Maréchal, Éric Zemmour, plusieurs députés du Rassemblement national : une tournée de fraternisation idéologique qui dit deux choses à la fois. D'abord, que Flavio Bolsonaro entend s'inscrire dans le courant conservateur mondial que portent Trump et Milei. Ensuite, qu'il

est venu signaler à la droite européenne en général, et française en particulier, que le Brésil d'après-Lula lui sera ouvert. Après Macron, contre lequel il ne mâche pas ses mots, c'est une relation privilégiée avec Brasília qu'il promet à ses interlocuteurs français, s'ils sont élus en 2027.

Ce déplacement parisien prolongeait un voyage remarqué à Jérusalem, le 27 janvier : recueillement au Mur des Lamentations, rencontre avec le Premier ministre Benjamin Netanyahu, puis discours de clôture d'une conférence internationale contre l'antisémitisme. Le Jerusalem Post avait tranché : il était arrivé "comme un président", sous les acclamations des olim brésiliens.

ISRAËL, L'ALLIANCE ASSUMÉE

"Le discours de Lula et de la Gauche est un discours de haine envers les Juifs", a lancé Bolsonaro depuis la tribune de Jérusalem. "Nous

n'abandonnerons jamais Israël ni le peuple juif", a-t-il renchéri, s'inscrivant dans le sillon de son père, qui, en 2019, n'hésitait pas à déclarer, en hébreu, *"J'aime Israël"*.

Avec le retour de Lula à la présidence, la rupture a été totale : rappel de l'ambassadeur brésilien en Israël, adhésion à la procédure engagée par l'Afrique du Sud contre Israël devant la Cour internationale de Justice, retrait de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste, comparaison de la guerre à Gaza avec la Shoah...

Une diplomatie hostile à l'État hébreu que Flavio Bolsonaro promet d'effacer. La promesse phare, formulée aussi bien à Jérusalem qu'à Paris, est le transfert de l'ambassade brésilienne de Tel Aviv à Jérusalem "dans les six premiers mois" d'un éventuel mandat.

S'y ajoute la perspective des "Accords d'Isaac", pendant hémisphérique des Accords d'Abraham, initiative portée par le président argentin Javier Milei pour tisser un réseau d'alliances diplomatiques, économiques et culturelles entre Israël et l'Amérique latine, et dans lequel le Brésil jouerait un rôle pivot.

LE FLANC SUD DE TÉHÉRAN

Mais c'est surtout sur le terrain géopolitique que l'inflexion serait la plus décisive, un contrepied assumé à la ligne Lula.

Depuis l'ère Hugo Chávez, le Venezuela s'est mué en tête de pont des régimes anti-occidentaux dans l'hémisphère, au premier rang desquels l'Iran, un partenariat qui a depuis longtemps débordé le cadre commercial et diplomatique pour investir le terrain sécuritaire : implantation de la Force Qods, bras clandestin des Gardiens de la Révolution, réseaux liés au Hezbollah, circuits de blanchiment et trafic d'or alimentant les opérations de la milice chiite.

Le Hezbollah cultive depuis des décennies un réseau transnational dans la triple frontière argento-brésilo-paraguayenne, héritier de la plaque tournante qui avait servi à organiser l'attentat de l'AMIA à Buenos Aires en 1994, faisant 85 morts. Depuis le 7-October 2023, plusieurs services de renseignement sud-américains ont déjoué des projets d'attentats contre des cibles juives et israéliennes dans la région, dont un plan neutralisé au Brésil même.

Selon la Foundation for defense of democracies, "le gouvernement de Lula, favorable à Téhéran, a laissé le Hezbollah et les relais iraniens se développer discrètement, sans crainte d'être inquiété par les autorités." En outre, Brasilia a offert au régime islamique bien davantage qu'une neutralité diplomatique bienveillante : l'autorisation d'escales de navires de guerre iraniens à Rio de Janeiro, condamnation des frappes israéliennes sur les installations nucléaires iraniennes assortie d'un silence sur les attaques iraniennes contre des civils israéliens lors de la guerre des Douze Jours, défense des positions de Téhéran au sein des BRICS dont le Brésil assurait la présidence tournante, condamnation de la guerre israélo-américaine contre l'Iran... Bolsonaro fils entend rompre avec ce positionnement.

À Paris, il a salué l'arrestation de Maduro comme *"très positive"*. Et depuis le déclenchement de l'intervention israélo-américaine contre l'Iran, il a attaqué frontalement le président en exercice et candidat à sa réélection, l'accusant *"de soutenir politiquement Téhéran"* et de *"se positionner du mauvais côté du conflit"*.

Quel que soit le destin du régime des mollahs à court terme, qu'il survive ou s'effondre, les réseaux qu'il a tissés en Amérique latine au fil de deux décennies ne disparaîtront pas par décret. C'est cette question de posture, fermeté ou tolérance, que l'issue de l'élection brésilienne d'octobre pourrait être amenée à trancher.

LE GRAND BASCULEMENT

Ce revirement brésilien à droite ne s'inscrirait pas dans le vide.

Il couronnerait un basculement à l'œuvre sur l'ensemble du continent. L'Amérique du Sud est aujourd'hui traversée par une ligne de fracture idéologique dont les répercussions sur le Moyen-Orient sont directes.

D'un côté, un bloc de gauche ouvertement hostile à Israël : le Brésil de Lula, la Colombie de Gustavo Petro, le Nicaragua d'Ortega, le Belize de John Briceño, Cuba sous Miguel Díaz-Canel.

Au Mexique, l'arrivée de Claudia Sheinbaum a provoqué une rupture de ton avec l'État hébreu, accusé par sa présidente de conduire un "génocide".

Deux figures font exception dans ce tableau, sans pour autant incarner une rupture franche. L'Uruguayen Yamandú Orsi, qui a néanmoins imputé à la tribune de l'ONU, en septembre 2025, des actes de "barbarie" à Israël. Quant au Guatémaltèque Bernardo Arévalo, réputé non hostile à l'État hébreu, sa décision de voter en mai 2024 la résolution onusienne reconnaissant la Palestine comme membre à part entière, a suscité l'indignation de la communauté juive du pays et d'une opposition de droite qui y a vu une "récompense" accordée au Hamas après le massacre du 7-October.

De l'autre côté de cette fracture se dessine un arc conservateur qui cultive ostensiblement son amitié avec Israël. Javier Milei a proclamé que *"l'Iran est un ennemi de l'Argentine"* et promis l'ouverture d'une ambassade à Jérusalem en 2026. En Bolivie, Rodrigo Paz, élu en octobre 2025, a rétabli des relations diplomatiques rompues par son prédécesseur Luis Arce. Au Chili, José Antonio Kast, élu en décembre 2025, succède à Gabriel Boric, qui avait lui aussi suspendu les liens avec Tel Aviv. Même logique au Honduras, où Nasry Asfura a pris la tête d'un pays qu'avait éloigné d'Israël la présidente Xiomara Castro.

S'y ajoutent Nayib Bukele au Salvador, José Raúl Mulino élu en 2024 au Panama, la nouvelle présidente costaricienne Laura Fernández, Daniel Noboa réélu à la tête de l'Équateur en 2025, et Santiago Peña, au pouvoir au Paraguay depuis 2023.

Tandis que plusieurs pays d'Amérique latine, revenus à droite, renouent avec Israël les liens que la gauche avait tranchés, le ministre des Affaires étrangères israélien Gideon Saar a su lire les signaux : 2026 sera, selon ses mots, *"l'année de l'Amérique latine"*.

Débarrassé de Lula, le Brésil, qui représente la moitié du PIB sud-américain, viendrait parachever cet arc en lui donnant une masse critique. Alors, le pays qui, en 1990, avait vu naître le Forum de São Paulo, le club des gauches fondé par Lula et Castro, en deviendra-t-il le pourfendeur ? Réponse en octobre. 🌿



Visite de Mahmoud Abbas à l'Élysée le 11 novembre 2025.

CONSTITUTION PALESTINIENNE : UN ATTENTAT CONTRE LA PAIX

Sous couvert de modernité constitutionnelle, le projet constitutionnel palestinien grave dans le marbre des principes qui rendent tout compromis impossible. Voici l'analyse d'un texte qui empêche juridiquement la paix.



Par Maître Cyril Bellaïche, avocat aux barreaux de Paris et d'Israël

Le 22 septembre 2025, la France reconnaissait officiellement l'État de Palestine. Le 11 novembre suivant, lors de la visite de Mahmoud Abbas à l'Élysée, le président de la République, Emmanuel Macron, annonçait la création d'un comité conjoint franco-palestinien chargé de rédiger une nouvelle constitution.

Le message était clair : la reconnaissance internationale devait s'accompagner de la preuve que cet État se doterait de fondations démocratiques solides.

Le projet publié le 17 février 2026 est la réponse directe à cette exigence, et disons-le tout net : il n'est pas à la hauteur des attentes. Après le 7-October, on pouvait espérer que la direction palestinienne démontre sa volonté d'avancer dans le sens de la paix. Ces 162 articles prouvent malheureusement l'inverse.

Traduit en anglais par un chercheur de Princeton et soumis à consultation jusqu'au 11 avril 2026, ce projet utilise le vocabulaire de la démocratie libérale pour mieux organiser le refus définitif de l'altérité.

L'ILLUSION DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Le préambule comprend tous les mots-clés de la démocratie libérale destinés à rassurer les Occidentaux (État de droit, dignité humaine, paix...), tout en réaffirmant les ambitions les plus radicales des Palestiniens. Ainsi, il érige d'emblée le "droit au retour" des réfugiés en un droit "inaliénable", tout en désignant Jérusalem comme la "capitale éternelle" de l'État de Palestine. Il fige aussi dans le marbre la qualification infâmante de "génocide" pour désigner les politiques israéliennes en général.

C'est ici que se révèle l'esprit du texte, que l'on retrouve tout au long de celui-ci : une prétendue aspiration à la paix et au respect des droits de l'homme, systématiquement subvertie par une radicalité intransigeante.

L'EFFACEMENT D'ISRAËL

L'article 3, alinéa 3, dispose que "toute mesure visant à modifier le caractère ou l'identité historique" [de Jérusalem] est "nulle et non avenue au regard du droit international". Le droit international est

ainsi convoqué pour sanctuariser une identité de la ville définie aux paragraphes précédents comme exclusivement islamique et chrétienne. Le droit international protégerait donc l'histoire de Jérusalem, à condition d'en avoir préalablement effacé la composante juive. L'article 4 définit l'Islam comme la religion officielle et les principes de la charia comme source première du droit. Pas le marqueur le plus flagrant d'une démocratie, mais soit.

La suite de l'article, en revanche, ne laisse aucun doute sur les intentions de ses auteurs. L'alinéa 3 précise en effet que "le christianisme a son statut et les droits de ses adeptes sont respectés". Cette mention sélective des Chrétiens n'a d'autre but que de souligner, en creux, la négation absolue des droits des Juifs et l'effacement total d'Israël.

L'INTIFADA ÉRIGÉE EN OBJECTIF CONSTITUTIONNEL

L'article 11 précise que l'établissement de l'État ne diminue en rien le statut de l'OLP comme "seule représentante légitime du peuple palestinien". Le préambule rappelle d'ailleurs que l'organisation continuera d'exercer ses responsabilités selon son Pacte national. Ainsi, quelles que soient les dispositions de la constitution, le pouvoir reste en pratique sous tutelle de l'OLP.

Autant pour la démocratie alléguée...

L'article 25, quant à lui, dispose que la Déclaration d'indépendance palestinienne de 1988 et la constitution forment un "tout indivisible". Ainsi, on présente au monde une constitution comprenant pas moins de 11 occurrences des mots "paix" et "pacifique", mais, par l'effet de l'article 25, on y incorpore un brûlot guerrier qui glorifie "la lumière rayonnante de la bienheureuse intifada".

LE SIMULACRE DE LIBERTÉ RELIGIEUSE

L'hypocrisie de l'article 37 est sans doute l'élément le plus grossier de cette construction. Sous le titre prometteur de "Liberté de croyance", il commence par proclamer que la liberté de croire est "absolue".

Mais, juste après, l'article précise que le droit de pratiquer des rites et d'établir des lieux de culte est réservé aux seuls "adeptes des religions monothéistes" et "encadré par la loi". Ainsi, le titre prometteur de l'article est grossièrement contredit par son contenu.

FINANCEMENT ET PROTECTION DES TERRORISTES

L'article 44 – inséré dans le chapitre II : "Droits publics et libertés" – impose à l'État de fournir une "protection et des soins complets" aux familles de "martyrs" et aux prisonniers, érigeant le financement du terrorisme en obligation constitutionnelle. Dans le même chapitre, on note aussi l'article 40, qui dispose qu'aucun Palestinien ne peut être "remis à une entité étrangère". L'acteur de la violence est ainsi doublement sécurisé par la Loi fondamentale : payé par le budget de l'État et mis à l'abri de toute justice internationale.

C'est ici que la responsabilité de la France est directement engagée. Le 11 novembre 2025, Mahmoud Abbas promettait à l'Élysée la fin du système "Pay for Slay", qui garantit un salaire à vie, versé par l'Autorité palestinienne, aux auteurs d'attentats en Israël. Quelques mois plus tard, non seulement ce système est toujours en place, mais il est, de surcroît, en passe d'être constitutionnalisé.



Pevels - Mohammed Abubakar

L'intifada est désormais institutionnalisée dans le projet de constitution palestinien !

LA PAIX ILLÉGALE PAR NATURE

L'analyse des articles traitant des relations internationales révèle une volonté de rendre tout compromis diplomatique juridiquement impossible. L'article 69-1 punit les crimes de génocide et précise qu'ils ne peuvent faire l'objet d'aucune grâce. Puisque le préambule a déjà qualifié les actes israéliens de génocide, toute clause d'amnistie – pourtant indispensable à la conclusion d'un éventuel accord mettant fin au conflit – devient inconstitutionnelle par avance. Ce dispositif est complété par l'article 82-5, qui interdit de conclure des traités violant les dispositions de la Constitution. Le droit au retour étant défini comme inaliénable dès le préambule et les articles 11 et 12, tout accord de paix exigeant un compromis sur ce point est frappé d'illégalité. Les rédacteurs ont réussi à faire de la paix un délit constitutionnel.

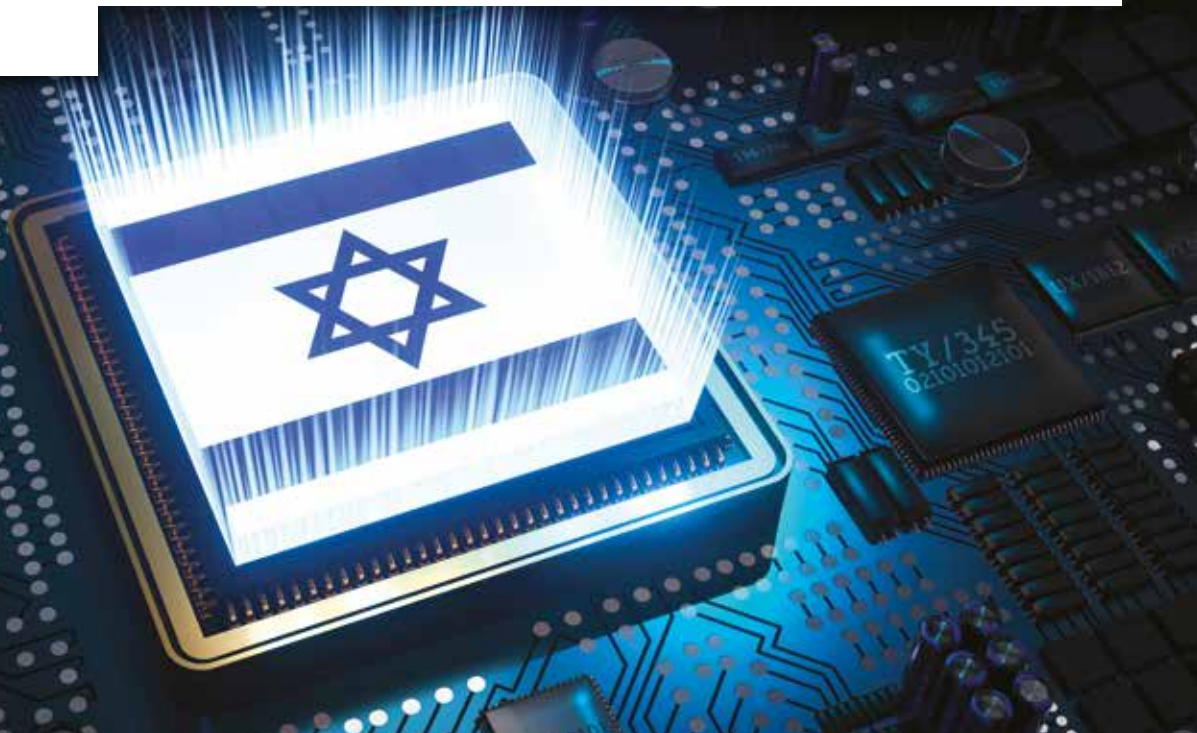
IRRÉVERSIBLE

L'article 156-1, enfin, interdit toute révision portant sur les garanties des droits fondamentaux. Parmi les droits fondamentaux ainsi sacralisés figurent notamment ceux des articles 40 et 44, qui érigent le "Pay for Slay" ("payer pour tuer") en obligation d'État. Ainsi, ce projet fait plus que violer l'engagement de Mahmoud Abbas de mettre fin à ce programme : il en fait irrévocablement une obligation sacrée de l'État de Palestine.

Ce projet de constitution est d'une rare franchise dans sa duplicité : il utilise les mots de la paix pour constitutionnaliser la guerre, les formes de la démocratie pour pérenniser la dictature de l'OLP et le juridisme pour consacrer l'effacement d'Israël.

Mahmoud Abbas, qui porte déjà la responsabilité historique d'avoir rejeté les propositions territoriales majeures d'Ehud Olmert en 2008, parachève ici son œuvre de refus. En gravant son intransigeance dans le marbre constitutionnel, il interdit par avance aux générations futures tout compromis diplomatique.

Reste à savoir si la France soutiendra ce texte indigne ou si elle aura enfin le courage d'exiger de son partenaire palestinien une véritable remise en question. Le passé récent incite au pessimisme. 🕊



L'ÉTAT HÉBREU, PUISSANCE INCONTOURNABLE DE L'IA

Israël est l'un des acteurs les plus compétitifs et innovants du paysage mondial de l'Intelligence Artificielle. Grâce à sa culture entrepreneuriale, à son excellence académique, à la concentration de talents et à un écosystème propice à la création et à l'intégration de technologies d'IA, la performance israélienne se mesure à tous les niveaux.



Par Esther Amar, journaliste scientifique

La décision, en début d'année, de l'américain Astera Labs d'ouvrir en Israël deux centres de recherche et développement, dédiés aux architectures d'IA et aux technologies émergentes, avait stupéfié la communauté high-tech. Valorisé à près de 29 milliards de dollars, Astera Labs, fournisseur clé de solutions de connectivité pour l'IA, équipe plus de 80% des serveurs dans le monde. Cette annonce confirme le constat de l'analyste Stéphane Zibi : *"La tech israélienne n'est pas une option mais une nécessité stratégique"*. En Israël, la concentration de spécialistes en IA et la proximité d'un écosystème innovant attirent les géants mondiaux : Nvidia, Microsoft, Google, Amazon, Meta et Apple ont établi d'importants centres de R&D. En 2024, les start-ups d'IA israéliennes ont attiré près de 47% des investissements du secteur high-tech.

LE RAYONNEMENT D'ISRAËL

1- En décembre dernier, Israël a rejoint la Pax silica ("paix du silicium") visant à bâtir un écosystème sûr et innovant tout au long de la chaîne de valeur : extraction des ressources minérales et énergétiques critiques pour la fabrication de semi-conducteurs, infrastructures, centres de données, puissance de calcul et logistique

d'approvisionnement, création de coentreprises et d'investissements communs... Objectif : assurer une prospérité durable aux chefs de file mondiaux de l'IA : États-Unis, Japon, Israël, Inde, Corée du Sud, Singapour, Pays-Bas, Royaume-Uni, Émirats arabes unis et Australie.

2- Un chercheur de l'université Ben-Gourion du Néguev, le Pr Lior Rokach, représentera Israël au sein d'un groupe très sélect, une nouvelle institution onusienne consacrée à l'IA chargée d'examiner son impact sur nos sociétés.

3- Le Technion vient d'être classé premier pour l'IA en Israël et en Europe, et 21^e au niveau mondial par le prestigieux indice international CSRankings.

VITALITÉ DU SECTEUR

Exemples de la vitalité des start-ups : AI21 Labs développe de grands modèles de langage et renforce la fiabilité des systèmes de génération de texte. Gong.io, Verbit, Wiz (rachetée par Google pour 32 milliards de dollars), Hailo, Deep Instinct ou Run:AI se distinguent dans des domaines tels que l'intelligence des ventes (optimisation des performances commerciales), la transcription automatique, la sécurité cloud, les puces Edge AI (fournir en temps réel des diagnostics médicaux à distance) ou l'infrastructure MLOps pour accélérer la mise en production.

Q.ai, qui développe un casque et des lunettes intelligents pour détecter les micro-expressions du visage, a été rachetée par Apple pour 1,6 milliard de dollars. Palo Alto Networks a acheté la start-up Koi afin de contrer les risques émergents liés aux agents d'IA autonomes opérant au sein des systèmes d'entreprise.

POLITIQUES PUBLIQUES

Israël a beaucoup investi dans l'IA appliquée : cybersécurité, santé, agriculture, éducation, mobilité, énergie, services financiers... Des entreprises locales développent des systèmes capables d'anticiper des attaques et de protéger des infrastructures numériques critiques.

Le gouvernement a décidé de créer une infrastructure nationale de données IA en santé et en agriculture pour accélérer les innovations en thérapies personnalisées, diagnostics, développement de médicaments et agriculture de précision, dans le cadre de la phase 2 du Programme national de R&D pour l'IA. Cette initiative va transformer les données collectées depuis des années, et celles à venir, en un socle permettant des avancées rapides en médecine, agriculture, industrie et climat, accessible aux organismes gouvernementaux, aux instituts de recherche et aux entreprises technologiques.

Par ailleurs, le gouvernement israélien a décidé de faire de l'IA une filière académique à part entière. Jusqu'ici, elle était enseignée en tant que spécialité dans des cursus existants. La recherche et l'entraînement de modèles d'IA avancés nécessitent des ressources informatiques importantes : le néerlandais Nebius a été sélectionné pour construire un superordinateur national, l'une des infrastructures d'entraînement de modèles d'IA les plus avancées au monde, avec un investissement de plus d'un demi-milliard de shekels. Il est destiné à fournir une capacité de calcul sans précédent pour démocratiser et encourager l'émergence de solutions d'IA "souveraines", cruciales pour les secteurs sensibles.

Enfin, le gouvernement israélien a décidé d'accélérer la création de fermes de serveurs de données dédiés à l'IA, "pilier central de la puissance future d'Israël", afin de se positionner parmi les leaders mondiaux.

LES DANGERS DE L'IA

À la croisée d'enjeux technologiques, sociétaux et mémoriels, les fake news, amplifiées par les réseaux sociaux et les deep fakes, prolifèrent, manipulent l'information et forgent un imaginaire collectif dont Israël et les Juifs sont des cibles permanentes. Chacun reçoit l'information correspondant à son profil ou à son idéologie, grâce aux algorithmes d'IA.

Des images générées par l'IA ont montré une "vague de désinformation générée par l'IA en lien avec le conflit Israël-Iran, à une échelle et une sophistication sans précédent". Il conviendrait donc de favoriser :

- la formation à la démarche scientifique afin de susciter un réflexe d'analyse et de vérification ;
- la régulation : une législation doit renforcer la répression des dérives sur Internet et responsabiliser les plateformes numériques ;
- la vérification préventive avant de propager une fausse information sur les réseaux sociaux.

Les enjeux sont aussi économiques : récemment, 4 000 artistes français ont dénoncé les dangers de l'IA, le pillage de leurs œuvres ou le clonage de leur voix en vue de créer des productions artificielles. L'IA menace aussi le marché du travail : une étude vient de montrer que les pertes d'emplois en Israël liées à l'IA concernent au premier chef les emplois dans la high-tech.

Récemment, le consultant Xavier Dalloz déclarait que "l'IA est devenue l'infrastructure invisible de l'économie", ce qui implique des défis éthiques et politiques.

L'IA doit servir de manière responsable et bénéfique à la société, tant en Israël qu'à l'échelle mondiale. Dans un monde en pleine mutation, Israël peut influencer l'avenir technologique de manière durable. En février, une importante délégation israélienne a participé au AI Impact Summit, en Inde, pays qui attire des dizaines de milliards de dollars des géants de la tech, pour se pencher sur la régulation du secteur. 🌱

L'HOMMAGE DE NVIDIA AU GÉNIE JUIF

L'information est passée presque inaperçue.

Fin 2025, le très charismatique PDG du géant mondial des puces Nvidia, Jensen Huang, qui multiplie les projets spectaculaires en Israël, a baptisé du nom de "Vera Rubin" sa nouvelle génération de puces IA destinées à répondre à la forte demande des start-ups d'IA générative, du

cloud et de l'industrie. Il a ainsi rendu un hommage élégant au génie de l'astrophysicienne Vera Rubin (Cf. Adama n°116), qui mit en évidence l'existence de la matière noire : cette composante invisible de l'univers maintient ensemble les galaxies et explique leur vitesse de rotation élevée.

À noter : un nouveau télescope installé dans les Andes (Chili), qui va démarrer des observations inédites du ciel austral, porte-lui aussi le nom de "Vera Rubin".



Unsplash - Balvialmeigene

PERSONNALITÉS JUIVES DE L'IA

Parmi les experts reconnus, citons-en deux.

Yoshua Bengio (franco-canadien), expert mondial en intelligence artificielle, connu pour ses travaux pionniers en deep learning, qui lui ont valu le prix Turing 2018, le "Nobel de l'informatique". Il est aussi l'informaticien le plus cité au monde : plus d'un million de citations sur Google Scholar !

Ilya Sutskever (israélo-canadien), informaticien spécialisé dans l'apprentissage automatique, est un transfuge d'OpenAI, la société qui a lancé ChatGPT. Il est désormais cofondateur et directeur scientifique de Safe Superintelligence (SSI), basée en Californie et en Israël, où vit sa famille d'origine russe. SSI, "qui crée une IA polyvalente supérieure aux humains mais sans représenter de menace", a levé trois milliards de dollars et est valorisée pour un montant dix fois supérieur. Imperméable aux pressions commerciales des investisseurs, SSI devrait présenter cette année une offre mature.



Unsplash - Dima Solomin



LES EEIF EN ISRAËL : LE SIONISME VIVANT !

Du 22 au 28 février 2026, 130 jeunes scouts des Éclaireurs et Éclaireuses Israélites de France ont posé le pied en Israël pour un voyage fondateur, conçu avec le KKL de France. Un pari éducatif ambitieux, une immersion sioniste et écologique sans précédent. Et, finalement, un retour mouvementé à travers l'Égypte, sur fond de guerre avec l'Iran.



La guide du groupe, Loren Amouyal, dans la forêt de Sataf, gérée par le KKL.

LES PIF EN ERETZ : UN ACTE FONDATEUR

Il y a des voyages qui ressemblent à des manifestes. Celui-là en est un. Pendant sept jours, 130 "PIF", acronyme scout pour les "Perspectives", la branche des 16 ans, ont sillonné Israël, de la forêt de Ben Shemen aux rues de Beer Sheva, en passant par le mémorial du festival Nova. Encadrés par une maîtrise expérimentée, ces adolescents, à un ou deux ans de devenir eux-mêmes animateurs du mouvement, n'étaient pas venus en touristes. Ils étaient en mission.

Ce voyage, inédit par son ampleur et sa vision, est le fruit d'une année et demie de coopération entre le Centre national des EEIF, – le plus grand mouvement de jeunesse scout juif de France et d'Europe, fort de 5 000 membres répartis en 45 groupes locaux –, le KKL de France et d'autres partenaires. Un mariage de raison et de conviction, porté par Jérémy Houry, commissaire général des EEIF, et Robert Zbili, président du KKL de France. L'objectif ? Reconnecter. Post-7-October,

dans un contexte où l'antisémitisme et l'antisionisme explosent dans les universités, les cours de lycée, les groupes WhatsApp, il fallait que ces jeunes, destinés à transmettre à leur tour, vivent Israël de l'intérieur. Non pas un Israël abstrait et médiatique, mais celui des forêts replantées, des ingénieurs en irrigation, des enfants de Beer-Sheva qui tendent la main.

PLANTER, COMPRENDRE, TRANSMETTRE

Le dimanche 22 février, au petit matin, les EEIF participent à la 27^e édition de la Marche pour l'eau (cf. p. 21) pour une matinée intergénérationnelle. Une inauguration symbolique : celle du bosquet Ilan Halimi^{zai}, planté en mémoire du jeune homme assassiné en 2006, devenu figure de martyr de l'antisémitisme contemporain (cf. encadré). Tout au long de leur séjour, avec le KKL, les scouts planteront des arbres, pins, amandiers, caroubiers..., dans la forêt de Ben Shemen, belle forêt mixte gérée par le KKL. Chaque

groupe de la promo a le sien. Ils reviendront. Ils le savent. Et ne manquent pas de géolocaliser leur jeune plant.

Le programme est dense, pensé comme une pédagogie vivante. Balade à vélo dans la forêt d'Aminadav, dans les montagnes de Judée, pour comprendre la biodiversité et les technologies anti-incendie du KKL, d'autant plus parlant après les méga-feux qui ont ravagé le nord et le sud du pays depuis les attaques du 7-October. Visite chez Netafim, inventeur mondial du goutte-à-goutte, dont la R&D, partiellement soutenue par le KKL, s'exporte sur cinq continents.

Activité de géopolitique sur les grandes cartes d'Israël, animée par Philippe Lévy, responsable du département éducatif du KKL, fil rouge de la thématique "sionisme-écologie" tout au long de ce parcours immersif.

Puis, la rencontre avec les enfants en difficulté de l'association Negba, dirigée par Eliav Geissmann, à Beer Sheva, partenaire du KKL de France. Un moment suspendu : les scouts, préparés en amont, ont conçu des activités : saynètes, impros, chorégraphies..., pour dépasser le barrage de la langue et toucher directement. Ces adolescents qui jouent avec d'autres enfants meurtris, dont certains sont déjà déguisés dans la perspective de Pourim, est une image touchante à jamais gravée dans leur mémoire. Quelque chose passe. Quelque chose reste.

NOVA, LE MÉMORIAL QUI NE LAISSE PAS INDEMNÉ

Mais c'est sans doute la visite du site mémoriel du festival Nova, aménagé par le KKL, qui restera comme un des temps forts du séjour. Devant les photos, les noms, les objets personnels laissés sur place, Mazal, rescapée de cette "aurore d'horreur" du 7-October



Lou, jeune animatrice, plante un amandier pour sa promo.

une idéologie de manuel, mais une histoire incarnée, douloureuse et résiliente.

LA GUERRE S'INVITE. ILS TIENNENT.

Personne n'avait prévu la dernière ligne du scénario. Le 28 février au soir, alors que le programme touchait à sa fin, la guerre avec l'Iran éclate. Les alertes se succèdent. Les jeunes, réfugiés dans leur hôtel de Jérusalem, font face. Pas de panique. Une gestion de crise remarquable, portée par Jérémy Hourri, dont le sang-froid diplomatique et logistique a été unanimement salué.

La décision est prise : rapatrier le groupe via le passage de Taba, en Égypte. Un avion affrété par la Havaya Israélite est mobilisé. Grâce à un travail diplomatique incessant et à l'appui sans faille des partenaires, les 130 scouts et leurs encadrants rentrent sains et saufs. *"Ce n'était pas prévu au programme. Mais in fine, cette dernière épreuve collective, gérée avec maturité et solidarité, aura été la leçon finale du voyage. Celle qu'aucun manuel ne pouvait leur donner !"* témoigne Philippe Lévy.

2023, prend la parole. Son témoignage, sobre et dévastateur, frappe les 130 jeunes en plein cœur. Ce n'est plus l'histoire. Ce n'est plus le journal télévisé. C'est une femme, debout, qui leur parle avec des gestes syncopés trahissant son trauma et dont le chant entonné à la guitare par Charles Berdah, responsable du groupe et super chef de camp, adoucit provisoirement la peine.

Les conférences qui suivent ne sont plus formelles. Elles sont nécessaires. Les questions fusent. Le cadre éducatif tient, mais l'émotion, elle, n'est pas retenue. C'est aussi le sionisme que ces jeunes apprennent là : pas

LA RECONQUÊTE, PAR LA JEUNESSE

Derrière ce voyage, il y a une vision. Celle de Robert Zbili, qui a fait de la jeunesse l'axe stratégique de son mandat à la tête du KKL de France, et celle de Mathias Vaisbrot, président des EEIF, qui a engagé le mouvement dans cette aventure avec un *"grand sens des responsabilités"*, selon ses proches. Les *"5 pieds de la table"* théorisés par l'éducateur Avraham Infeld (Mémoire, Famille, Alliance, Terre, Langue) ont servi de boussole pédagogique tout au long du séjour.

"Armer intellectuellement une génération. Lui donner des connaissances solides, une conscience historique et une confiance assumée." Tels sont les mots de Robert Zbili.

Pour ces 130 jeunes "Éclés" qui ont planté des arbres, entendu des témoignages, touchés du doigt les réalisations du KKL, joué avec des enfants et traversé une frontière sous les alertes, les mots sonnent juste. Quelque chose a été transmis. Quelque chose qui pousse. Le KKL continuera de les accompagner et de les voir grandir. 🌱

INAUGURATION DU BOSQUET ILAN HALIMI^{ZAL} : MÉMOIRE VIVE !



Robert Zbili, devant la plaque en hommage à Ilan Halimi^{ZAL}.



Jérémy Hourri, CG des EEIF.

Dimanche 22 février au matin, dans la forêt de Re'im, dans le Néguev occidental, le KKL-JNF et le KKL de France ont inauguré un bosquet à la mémoire d'Ilan Halimi^{ZAL}, assassiné en 2006 dans un crime antisémite barbare qui a bouleversé la France. Vingt ans après, planter des arbres en Israël pour Ilan, qui veut dire "arbre" en hébreu, est devenu un symbole puissant : celui d'une mémoire que l'on ne déracine pas et d'une réponse de vie face à la haine.

Ce bosquet a été rendu possible grâce à la générosité des donateurs du KKL et de toute la communauté juive de France, qui dans un élan de solidarité unanime, a souhaité que ce soit le KKL qui conjure, en plantant en Israël, le tronçonnage criminel de l'arbre d'Ilan à Epinay-sur-Seine l'été dernier.

La cérémonie a réuni la délégation française des quelques 45 participants de la 27^e édition de la Marche pour l'eau, ainsi qu'une trentaine


de jeunes et animateurs des Éclaireuses et Éclaireurs Israélites de France (EEIF), présents avec leur commissaire général, Jérémy Hourri. Fidèles à l'esprit éducatif du mouvement scout, ils ont poursuivi en Israël un séjour de formation et de transmission soutenu par le KKL de France.

Devant cette assemblée intergénérationnelle, Dr Robert Zbili, président du KKL de France et Frédéric Nordmann, président d'honneur, ont dévoilé la plaque, avec beaucoup d'émotion et de solennité. *"L'inauguration du bosquet à la mémoire d'Ilan n'est pas seulement un acte de commémoration mais aussi une affirmation claire de nos valeurs. Face aux tentatives d'effacer la mémoire et de porter atteinte aux symboles de l'identité juive en France, nous choisissons de construire, de planter, et d'approfondir nos racines ici, en Israël."*, a déclaré R. Zbili dans un discours poignant.

Au cœur du désert du Néguev, ce moment a pris une dimension particulière auprès des jeunes scouts et de leurs aînés : faire d'Ilan Halimi non seulement une mémoire à honorer, mais aussi un symbole éducatif pour une nouvelle génération de jeunes engagés.



WAY PARIS 2026 : UNE JEUNESSE EUROPÉENNE RASSEMBLÉE À PARIS POUR L'AVENIR

Du 19 au 22 février 2026, Paris est devenue pendant quatre jours le point de rencontre d'une nouvelle génération de leaders juifs européens. Quatre-vingts jeunes venus de 17 pays s'y sont réunis dans le cadre de la 5^e Conférence européenne WAY (World Assembly of Youth movement Zionist) pour renforcer l'identité juive et sioniste en Europe et consolider les liens entre Israël et la Diaspora.  Par Philippe Lévy, responsable Éducation du KKL de France



Daniel Benlolo et Dikla Stanger (OSM - ZLA).



L'ambassadeur d'Israël en France, Joshua Zarka.

Photos : Tamia Cohen

Portée par le Département de la Jeunesse pionnière et des Générations futures de l'Organisation Sioniste Mondiale, en partenariat étroit avec le KKL de France, cette édition parisienne marque une étape significative dans la structuration d'un leadership européen responsable et engagé. Après Jérusalem, Budapest, Athènes et Madrid, c'est dans la capitale française que cette nouvelle génération s'est retrouvée pour réfléchir ensemble à l'avenir.

Créé à la suite du 38^e Congrès sioniste, le Département de la Jeunesse pionnière s'est fixé une mission claire : former, connecter et inspirer les cadres éducatifs des mouvements de jeunesse sionistes. En cinq ans, cette dynamique a permis de structurer un réseau solide autour de programmes communs et d'une vision partagée.

Le contexte de cette conférence était particulier. Dans l'Europe de l'après 7-October, les communautés juives font face à des défis identitaires et sécuritaires majeurs. Réunir à Paris ces *madrikhim* (animateurs et éducateurs de jeunesse), *mazkirim* (responsables ou secrétaires de mouvement) et *bogrim* (anciens membres devenus cadres ou engagés dans la vie communautaire) – acteurs de


terrain de l'éducation informelle – constituait un signal fort. *"Car former ceux qui forment, c'est investir dans la résilience et la continuité"*, commente Daniel Benlolo, délégué général du KKL de France et hôte de ce séminaire. Le programme alternait ateliers de leadership, échanges de pratiques éducatives, conférences sur le sionisme contemporain et réflexions sur la situation des communautés juives européennes. La visite du Marais, dès l'ouverture du séminaire, a inscrit cette rencontre dans une profondeur historique : celle d'un judaïsme européen ancien, éprouvé, mais toujours vivant.

La diversité des mouvements représentés – Hanoar Hatzioni, Hashomer Hatzair, Netzer, Habonim Dror, Zofim (scouts israéliens), alumni de la Zionist Leader Academy (ZLA) – illustre la pluralité du monde sioniste. Des sensibilités différentes, mais une conviction commune : l'avenir du judaïsme européen repose sur une jeunesse formée, unie et consciente de sa responsabilité.

Le rôle du KKL de France a été déterminant. Au-delà de l'organisation logistique, il a su ancrer cette conférence dans le tissu communautaire local et affirmer sa vocation : créer des ponts, accompagner les nouvelles

générations et renforcer la solidarité entre Israël et l'Europe.

Au terme de ces quatre jours, les participants sont repartis avec des outils concrets, des projets communs et surtout un réseau humain vivant, tissé au fil des rencontres et des échanges. WAY Paris 2026 ne fut pas seulement un séminaire ; ce fut un moment de bascule. Celui d'une génération qui, lucide face aux défis, choisit l'engagement plutôt que le repli, la coopération plutôt que l'isolement et l'action plutôt que l'inquiétude.

Pendant quelques jours à Paris, ces jeunes venus de toute l'Europe ont fait plus que débattre : ils ont posé les bases d'un travail commun. C'est là, sans doute, l'héritage le plus fort de cette édition parisienne : rappeler une chose simple : l'avenir juif en Europe ne se subit pas. Il se construit, génération après génération. 

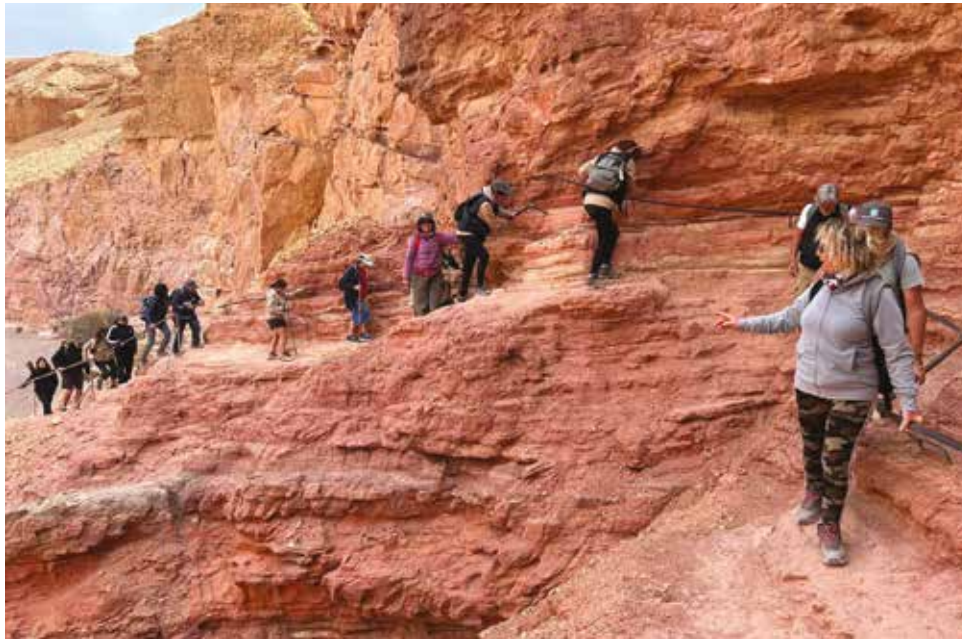


AU CŒUR DU NÉGUEV ET DE L'ARAVA : LA MARCHÉ POUR L'EAU 2026

Entre mémoire, nature et découverte, les participants de la Marche pour l'Eau 2026 ont parcouru des paysages spectaculaires du sud d'Israël. De Sdérot aux dunes de l'Arava, jusqu'aux montagnes de sel de la mer Morte et aux canyons d'Eilat, cette semaine de marche a été une immersion dans une terre où la mémoire, la résilience et l'avenir se rencontrent.



Par Salomé Zeitoun du KKL



Photos : KKL Archives



Le voyage a débuté à Sdérot par la visite du Jardin du Souvenir et du Courage, aménagé sur l'emplacement de l'ancien commissariat détruit lors des attaques du 7-Octobre. Dans cette ville devenue symbole de courage, les participants ont mesuré ce que signifie vivre et reconstruire, jour après jour, aux portes de Gaza.


Quelques heures plus tard, ils ont participé à l'inauguration d'un bosquet à la mémoire d'Ilan Halimi, dans la forêt de Ré'im à Nahal Assaf. Planté par le KKL, ce bosquet rend hommage au jeune Français assassiné en 2006, dans un crime antisémite qui avait profondément bouleversé la communauté juive de France. La cérémonie a rappelé le lien vivant entre la diaspora et Israël, et la manière dont la mémoire peut s'enraciner dans la terre à travers les arbres.

Dans un pays marqué par l'attaque du 7-Octobre et la guerre qui se poursuit, ces journées de marche ont aussi été une manière de retrouver la terre et la force tranquille du désert.

DU DÉSERT AUX MONTAGNES DE SEL

Les jours suivants ont conduit les marcheurs vers les falaises de Shaharut, la piscine naturelle du Wadi Ishron et l'ascension du mont Sodome et ses étonnantes formations de sel. Le long du Shvil Israël, ils ont traversé wadis, failles karstiques et paysages désertiques d'une beauté saisissante, avant de découvrir au centre Novomiesky l'histoire de l'exploitation des minéraux de la mer Morte.

La rencontre à Hatseva avec le Dr Rivki Ofir, spécialiste des plantes médicinales du désert, a offert une immersion passionnante dans un environnement aride et pourtant foisonnant de vie. Alors que la situation régionale s'est brusquement tendue, plusieurs participants de la Marche pour l'Eau se sont trouvés bloqués en Israël. Ils ont vécu, eux aussi, ce moment d'histoire qui s'écrit sous nos yeux avec calme, solidarité et résilience.

Plus qu'un voyage, cette Marche pour l'Eau est devenue une véritable expérience de terrain : marcher, comprendre, rencontrer. Dans le désert aussi, l'avenir prend racine. 



QUAND LES OISEAUX TRAVERSENT LE CIEL DE LA GUERRE



entre l'Afrique, l'Europe et l'Asie occidentale. Cigognes blanches, pélicans, grues cendrées et rapaces survolent le territoire en vastes formations, parfois à des altitudes proches de celles empruntées par les avions.

Cette année, le phénomène se déroule dans un contexte inédit. Les appareils de l'armée de l'air et les systèmes de défense aérienne doivent composer avec cette circulation naturelle particulièrement dense dans l'espace aérien israélien.

Dans le nord du pays, à l'Agamon Hula du KKL-JNF, la migration est déjà visible. Les grues qui ont passé l'hiver en Israël entament leur voyage vers le nord, tandis que de nouvelles formations venues d'Afrique font halte dans la vallée.

Un spectacle naturel impressionnant, qui rappelle que même en temps de guerre, les grands cycles de la nature continuent de traverser le ciel d'Israël. 🌿

A lors que la guerre oppose Israël et les États-Unis au régime iranien et que les systèmes de défense aérienne sont en alerte permanente, un autre phénomène spectaculaire se déroule dans le ciel du

pays : la grande migration des oiseaux. Chaque printemps, Israël se situe au cœur de l'un des plus importants couloirs migratoires au monde. Des centaines de millions d'oiseaux traversent ainsi le pays sur leur route

LE LE KKL SOUTIEN LES COMMUNAUTÉS D'ISRAËL EN TEMPS DE GUERRE

D epuis l'escalade militaire déclenchée le 28 février entre Israël, les États-Unis et l'Iran, plusieurs régions du pays vivent sous tension permanente. Dans ce contexte, le KKL-JNF poursuit également une autre mission essentielle : soutenir la résilience des communautés israéliennes. Ces derniers jours, l'organisation a annoncé un programme d'investissements de plusieurs dizaines de millions de shekels destiné à renforcer les localités du nord et du sud du pays touchées par la guerre et les évacuations de population.

En Galilée, où plusieurs villes ont été largement évacuées en raison des tirs du Hezbollah depuis le Liban, le KKL prévoit notamment l'acquisition de logements destinés à accueillir des enseignants, éducateurs et professionnels communautaires, afin de soutenir la vie locale et préparer le retour des habitants.



Des initiatives similaires sont également prévues dans le Néguev et dans d'autres régions confrontées aux conséquences du conflit. Au-delà de l'urgence sécuritaire, ces projets visent à préserver le tissu social et à accompa-

agner la reconstruction des territoires touchés. Dans un pays confronté à la guerre, renforcer les communautés est aussi une manière de préparer l'avenir. 🌿

GOLF | DÎNER CHABBATIQUE | CONFÉRENCE



32^e

Édition du trophée Simon et Bertrand Laufer



RÉSERVATION



DEAUVILLE

10 JUILLET 2026

nolwenn@kkl.fr

01 42 86 88 88

AdobeStock / Jewels.com

RETROUVEZ LE KKL SUR LES RÉSEAUX



X (Ex Twitter)



Tik-Tok



LinkedIn



Facebook



Instagram

Laissez votre empreinte en Eretz Israël !

*Léguer tout ou partie de votre patrimoine
au KKL, c'est participer à la préservation
et au développement de la Terre d'Israël.*

Grâce à vous,



*nos projets prennent vie !
Gravez votre mémoire en Terre d'Israël.*

*Pour un accompagnement en toute discrétion
et sans engagement, contactez Lynda*

01.42.86.88.88